PROGRAMME PEDAGOGIQUE

UNION DÉPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS LOIR-ET-CHER

FORMATION PSE 1

Premiers Secours en Equipe de Niveau 1

Public concerné

Tout public à partir 16 ans (pour mineur, muni d'une autorisation parentale)
Prérequis : Aucun

Renseignements pratiques

Durée : 40 heures (5 jours)

Participants : 8 stagiaires minimum

Certificat : Certificat de compétences P.S.E.1
Actualisation : Obligatoire tous les ans

Moyens pédagogiques

Matériel : Vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique et mannequins (adulte, enfant, nourrisson), salle spacieuse, chaises…

Intervenant : formateurs PAE Premiers Secours à jour de leur formation continue

Evaluation : Certificative

Validation : le participant est évalué sur trois niveaux. Evaluation de la technicité, évaluation des savoirs de mise en œuvre des procédures et évaluation des savoirs.

Planification

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques) …

Inter-entreprises : Dates consultables sur notre site internet : www.udsp41.fr

Grand Public : Dates consultables sur notre site internet : www.udsp41.fr

Documentation

Chaque participant reçoit :

- 1 livret P.S.E.1

Objectifs

Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur la plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Déroulé pédagogique

Accueil et **présentation** du formateur et du programme de la formation

L'apprenant doit être capable de :

1. Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
2. Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
3. Réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.
4. Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :
   - Victime d'une obstruction des voies aériennes ;
   - Victime d'un saignement abondant ;
   - Ayant perdu connaissance ;
   - En arrêt cardiaque ;
   - Victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique ;
   - Présentant un malaise ;
   - Présentant un traumatisme des membres ou de la peau.
5. Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage.
6. Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

Mise en situation : 16 h

Réponses aux questions, clôture formation

Renseignements

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loir-et-Cher
11/13 avenue Gutenberg – 41000 BLOIS
Tél : 02 54 51 54 37 – 06 99 37 39 94 - internet : www.udsp41.fr

N° agrément FNSPF : PSC1-1101P75 – PSE1-1808A14

SIRET : 404 993 214 00026 - **Code APE** : 9499Z

N° Qualiopi (agrément formation) : RNCQ 0617

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Centre sous le numéro : 24 41 01419 41

V.1 – JANVIER 2021